

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_19
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : Reconnaissance de la démarche de projet alimentaire territorial (PAT)

Par la suite d'une convocation en date du 24 mars 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie de Mont-Dauphin, le 30 mars 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;
- Que la démarche de PAT répond aux attentes de la charte en termes de foncier agricole, de dynamique d'installation, de diversification et d'augmentation de la production locale, de renforcement des filières, de valorisation, d'agroécologie, d'enjeux sociaux autour de l'alimentation et enfin d'association des habitants ;
- La convention d'objectif qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;
- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud PACA et les Parcs naturels régionaux qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210330-2021_19-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 30 mars 2021

Délibération n° : 2021_19

Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : **Reconnaissance de la démarche de projet alimentaire territorial (PAT)**

- Le compte rendu du comité syndical du 16 novembre 2018 à l'occasion duquel a été présenté le projet alimentaire territorial en présence de la Préfète et du Président de la Fédération des Parcs.
- Le plaidoyer 2019 de la Fédération des Parcs naturels régionaux « les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable » signés par l'ensemble des présidents de Parc

Considérant :

- que la démarche de PAT répond aux attentes de la charte,
- que la démarche PAT est en phase avec les valeurs défendues par les Parc en termes de transition agro-écologique, partenariat, de cohérence, de complémentarité et d'approche en termes de pluridisciplinarité et multi acteurs,
- que cette démarche illustre la plus-value des Parcs et du Parc du Queyras en termes d'adaptation (prise en charge d'un nouveau sujet : l'alimentation) et de souplesse (capacité à composer avec les différentes échelles),
- que la démarche PAT contribue à la volonté de mise en cohérence des politiques locales,
- que la conduite de la démarche du PAT depuis 5 ans a permis la création d'un espace-temps rassemblant les acteurs du territoire à l'origine de projets innovants reconnu au niveau régional et national,
- que la reconnaissance de cette démarche permettra de contribuer à maintenir cette dynamique et ce partenariat local,
- que le Parc garantie une visibilité d'animation sur le moyen terme grâce à sa charte et ses cotisations statutaires,
- que cette reconnaissance répondra aux attentes de la Fédération des parcs d'engagement dans la transition agricole et alimentaire,
- la capacité du Parc du Queyras à mobiliser des partenaires d'envergure nationale comme Resolis, le Basic, AgroParisTech dans cette démarche de PAT,
- l'opportunité de faire reconnaître ce travail avec la labellisation par le ministère de l'agriculture avec une perspective de soutien financier notamment en lien avec la crise sanitaire et la mobilisation de la mesure PAT du plan de relance,
- la possibilité de candidater au niveau 1 puis d'articuler la candidature au niveau 2 avec le renouvellement du label Parc naturel régional.

Le Comité syndical, réuni le 30 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 25

Votes Contre : 00 Pour : 25

Abstentions : 00

D'approuver la sollicitation de la reconnaissance officielle de notre projet alimentaire territorial à l'échelle du Parc naturel régional du Queyras,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210330-2021_19-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 30 mars 2021

Délibération n° : 2021_19

Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : **Reconnaissance de la démarche de projet alimentaire territorial (PAT)**

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

